

AVIS D'APPEL A PROJETS DU FONSTI (2^{ème} session 2021)

-

Le Fonds pour la Science, la Technologie et l'Innovation dénommé « **FONSTI** » a été créé par l'Ordonnance N°2018-523 du 27 Juin 2018. Il est destiné au financement de programmes et projets de recherche scientifique et d'innovation technologique de haute qualité susceptibles d'avoir un impact bénéfique sur le développement socio-économique et culturel de la Côte d'Ivoire.

Dans le cadre de ses activités de financement de la recherche scientifique en Côte d'Ivoire, le Fonds pour la Science, la Technologie et l'Innovation (**FONSTI**) invite les Chercheurs, Enseignants-Chercheurs, Innovateurs, Inventeurs à soumettre, au Secrétariat Général du FONSTI, des propositions de projets sur le thème suivant :

Contribution des Energies Renouvelables à l'amélioration des conditions de vie des populations ivoiriennes.

La date limite de soumission des dossiers de candidature est prévue pour le **07 Octobre 2021**.

MÉTHODOLOGIE DÉTAILLÉE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPEL À PROJETS

✚ CONTEXTE DE L'APPEL

L'accès à l'énergie est l'un des aspects essentiels du développement et de la croissance économique, car il procure éclairage et chauffage, et permet d'alimenter les machines et équipements de production ainsi que les matériels de communication. Malgré des réalisations remarquables, il est de plus en plus manifeste que les systèmes énergétiques actuels ne sont pas à même de fournir de l'énergie à toute la population dans des conditions durables et à des prix abordables. En plus d'être un défi environnemental et économique, l'accès à l'énergie est un défi social, en raison des niveaux d'accès et de consommation disproportionnés. Utilisé dans toutes les activités de production, de subsistance et de loisirs, l'efficacité du rendement de ces activités, ainsi que la qualité de vie des utilisateurs sont affectées par la quantité et la qualité de la disponibilité de cette ressource. Les populations des zones rurales en sont les plus exposées (Flavin et Aeck, 2005).

Face à cette réalité, la nécessité de mettre en place de nouveaux modes de production et de consommation d'énergie s'avère nécessaire afin de s'orienter vers un développement plus durable (OCDE, 2009). L'utilisation des énergies renouvelables constitue une bonne alternative, surtout dans les zones rurales (où l'accès à des réseaux centralisés n'est une perspective envisageable qu'à long terme), face aux enjeux de développement.

Les énergies renouvelables offrent ainsi, diverses possibilités pour fournir des services énergétiques décentralisés avec un bon rapport coût/efficacité. Nous avons par exemple : les dispositifs solaires domestiques, les éoliennes de pompage, les fours solaires, les microcentrales hydrauliques, les biocarburants et les mini réseaux électriques villageois. Ces services énergétiques locaux offrent comme principal avantage de tirer parti des ressources énergétiques disponibles sur place (ensoleillement, vent, eau et biomasse) et d'éviter par conséquent de devoir faire face au coût considérable de l'installation des équipements nécessaires pour se raccorder au réseau principal.

L'Energie Renouvelable (**EnR**) devient, de ce fait, un enjeu mondial affirmé par la Conférence de Paris de 2015 sur les changements climatiques (COP21).

En Côte d'Ivoire, les énergies renouvelables, s'inscrivent dans une vision de développement durable à travers, l'adoption de modes de production et de consommation durables pour inscrire les communautés dans des stratégies de croissance sobre en carbone (PANER 2016-2030). La Côte d'Ivoire a développé une politique d'accès à l'électricité basée sur l'exploitation de ses ressources hydrauliques fossiles. En effet, le pays enregistre 74% de sa population en zone électrifiée et seulement 20% de la population à accès au gaz butane pour la cuisson.

Il est à noter que 70% de la consommation énergétique provient de la biomasse. Les ménages y ont recours pour la cuisson avec des foyers traditionnels peu efficaces. L'accès à l'énergie pour les usages productifs reste ainsi limité. L'agriculture est peu mécanisée et beaucoup d'industriels utilisent encore les combustibles ligneux pour les besoins de chauffage.

La dernière crise énergétique que la Côte d'Ivoire a traversée a montré la fragilité de notre mix énergétique qui dépend actuellement des sources d'énergies fossiles comme le gaz et le pétrole (75%).

Malgré les efforts du gouvernement, un grand nombre de la population ivoirienne n'a pas encore accès à l'électricité et à d'autres formes d'énergies indispensables au bon déroulement de leurs activités économiques et à leur bien-être social.

La Côte d'Ivoire perd chaque année 40 % de sa production vivrière à cause des difficultés de conservation de ces produits, notamment en zone rurale.

Cette situation a un impact évident sur le coût de ces produits sur les marchés du pays. Partant de ce constat, il s'avère important pour la Côte d'Ivoire, de mettre l'accent sur l'utilisation des énergies renouvelables et par ailleurs de réfléchir sur les possibilités d'exploiter, de manière optimale, toutes les richesses naturelles présentes sur le territoire.

Le FONSTI, en tant qu'instrument au service du développement de la Côte-d'Ivoire, veut soutenir l'utilisation et la promotion des énergies renouvelables en Côte-d'Ivoire. Cet appel vise à :

- 1- Soutenir des projets innovants pouvant aider à améliorer l'accès des ivoiriens à l'électricité notamment dans les zones rurales et péri-urbaines non connectés au réseau électrique
- 2- Proposer des solutions, à partir des énergies renouvelables, pour la conservation des produits vivriers en Côte d'Ivoire
- 3- Soutenir des projets innovants susceptibles, à travers l'utilisation des énergies renouvelables, d'impacter positivement le bien-être des populations ivoiriennes.

La présence de cofinancements, en particulier en provenance du secteur privé, sera considérée comme un atout majeur.

CIBLES

Les catégories suivantes sont éligibles au financement du FONSTI :

- Les Innovateurs
- Les Inventeurs
- Les Enseignants-Chercheurs et Chercheurs

DUREE DU PROJET

Les projets retenus dans le cadre de cet appel auront une durée maximale de 36 mois, non prolongeable.

DIFFUSION ET VALORISATION

Une place importante sera accordée aux actions de diffusion, de valorisation et d'implémentation des résultats obtenus dans le cadre du projet.

Une attention particulière sera également portée sur la vulgarisation des résultats , et le cas échéant, aux projets de dépôts de brevets qui seraient susceptibles d'apporter une forte valeur ajoutée en matière d'Innovation technologique issue de cette Recherche-Action.

ELIGIBILITE DES COUTS

Les propositions devront présenter un budget pour l'ensemble du projet.

Ce budget devra être clair et détaillé conformément au canevas déjà préétabli par le FONSTI. Il sera basé sur des coûts réels.

- 1- Equipements de laboratoire

- 2- Equipements en informatique
- 3- Fournitures et consommables
- 4- Mobilité des équipes/personnes [missions de terrain et déplacements]
- 5- Dépôts de brevets
- 6- Indemnités diverses [devront être clairement décrites dans la proposition]
- 7- Valorisation scientifique et vulgarisation [édition d'ouvrages, fiches techniques, posters, dépôt de brevets, policy brief ,organisation ateliers etc.]
- 8- Prototypes
- 9- Implémentation/Tests
- 10- Valorisation économique des résultats

Les versements de la subvention se feront selon les procédures en cours du FONSTI, par le respect minutieux du plan de décaissement qui sera établi par les lauréats, en accord avec le Secrétariat Général du FONSTI. Les différents versements se feront à la suite de la présentation des différents rapports d'activités techniques et financiers intermédiaires et des pièces justificatives des précédents décaissements.

RAPPORTS D'ACTIVITES

Chaque équipe devra s'engager (à inclure dans la soumission de projet) à fournir au FONSTI, un rapport de démarrage et un rapport semestriel d'activités. Il devra comprendre :

- a- Tableaux et figures.
- b- Réalisation au cours des six derniers mois
- c- Respect du calendrier prévisionnel
- d- Justification d'un éventuel retard
- e- Perspectives et éventuel recadrage.

Ce compte-rendu d'activités permettra de juger de l'état d'avancement des recherches.

SUIVI-EVALUATION

Des séances de suivi-évaluation se feront à la suite des présentations des rapports d'activités et financiers. Le FONSTI a le droit de suspendre le financement en cas d'insuffisances avérées dans le développement des travaux de recherche ou d'innovation.

L'équipe d'évaluation sera composée :

- 1- Des Membres du Conseil Scientifique du FONSTI en charge du domaine du Porteur principal du projet

- 2- D'évaluateurs externes spécialistes du domaine scientifique du lauréat (Le FONSTI demandera l'expertise des autres Conseils Subventionnaires susceptibles de nommer des évaluateurs dans le domaine requis)
- 3- Du Secrétaire Général du FONSTI
- 4- Du Responsable Gestion des Projets de Recherche et d'Innovation.
- 5- De toutes autres expertises nécessaires.

Des visites de terrain et de laboratoire, en cas de besoin, seront organisées semestriellement afin de s'imprégner de la réalité et de l'effectivité des recherches effectuées.

CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra être paginé, relié (dossier physique) et rédigé en français. Ce dossier de candidature devra être composé d'un dossier physique et d'un dossier numérique. Les candidatures manuscrites ne seront pas acceptées. Le formulaire de soumission ainsi que les pièces à fournir devront être téléchargés sur le site du FONSTI (www.fonsti.org). Le dossier de soumission devra être envoyé à l'adresse suivante : info@fonsti.org

NB :

- *Les 2 fichiers numériques du formulaire de soumission devront être envoyés séparément au format Word.*
- *Le formulaire de soumission ne devra pas être associé à un autre document qui permettra d'identifier l'équipe du projet*
- *Le formulaire de soumission devra garder absolument l'anonymat comme l'exige ledit formulaire*

ETAPES DE LA SELECTION

La Procédure de sélection de projets à financer au FONSTI se décline en 05 étapes :

- 1- Examen de la conformité administrative et thématique**
- 2- Evaluation par des évaluateurs externes**
- 3- Evaluation par les membres du Conseil Scientifique**
- 4- Audition des candidats pré-sélectionnés**
- 5- Décision de financement par le Conseil d'Administration**

❖ **Conformité administrative**

Il s'agit d'un tri administratif. Le Secrétariat Général du FONSTI effectuera ce tri, en retenant les dossiers répondant aux critères d'éligibilité, en respectant les modalités

de soumission et en éliminant ceux qui s'en démarqueront (dossiers incomplets, propositions hors thématiques, envoi du dossier de candidature au-delà de la date limite fixée, etc.). En cas de non-conformité administrative et/ou thématique du dossier d'un candidat, celui-ci recevra une notification dans laquelle sera mentionnée le motif de cette non-conformité administrative et/ou thématique.

La conformité thématique est vérifiée avec l'appui du Conseil Scientifique.

❖ **Evaluation Scientifique**

Les propositions administrativement et/ou thématiquement conformes, seront soumises à une évaluation préalable par au moins deux (02) évaluateurs externes. Ces évaluateurs seront identifiés dans la base de données dont dispose le FONSTI.

➤ **Pour les projets Recherche-Développement**

Les évaluateurs externes sont des enseignants-chercheurs ou chercheurs de Rang A, rattachés à des Universités ou Centres de Recherche de pays africains, européens ou américains.)

➤ **Pour les projets d'Innovation-Entreprenariat**

Les évaluateurs externes sont des innovateurs confirmés et reconnus ayant eux-mêmes crée leurs propres entreprises et qui connaissent le succès. Des Ingénieurs expérimentés (10 ans d'expériences au moins) et des cadres supérieurs de haut niveau (MBA+10 ans d'expériences au moins) peuvent être sollicités pour évaluer les dossiers de soumission au niveau de ce guichet.

✚ **MOTIFS DE REJET DE DOSSIER DE CANDIDATURE**

• **Non-conformité Administrative**

- Dossiers incomplets,
- Erreur de calcul du budget de la contribution demandée au FONSTI,
- Erreur de calcul au niveau des lignes budgétaires
- Non-respect des plafonds budgétaires,
- Non-respect des taux attribués à chaque ligne budgétaire de la contribution demandée au FONSTI,
- Imprécision sur le montant de la contribution demandée au FONSTI,
- Envoi de dossier de candidature au-delà de la date limite,
- Absence du dossier physique et/ou numérique.

• **Non-conformité thématique**

- Thème non-conforme à la thématique.

✚ **CRITERES D'EVALUATION**

Voir site web du FONSTI : www.fonsti.org

 **CALENDRIER**

Activité	Description	Dates prévues	Actions/Acteurs
Appel à propositions et processus d'examen des propositions	Lancement de l'appel	06 Août 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Parution de l'appel dans la presse écrite et sur les sites web • Affichage dans les universités, centres de recherche nationaux, MESRS...
	Date butoir pour la soumission des propositions	07 Octobre 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Réception des projets par le Secrétariat Général du FONSTI
	Tri administratif	07 - 10 Octobre 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Conservation des dossiers répondant aux critères d'éligibilité
	Evaluation externe	10 - 20 Octobre 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Attribution des dossiers conformes, aux évaluateurs externes
	Evaluation des dossiers conformes par les membres du Conseil Scientifique.	20 Octobre – 09 Novembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Attribution des dossiers, aux membres du Conseil scientifique
	Réunion du Conseil Scientifique	11 Novembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Présélection des projets de haute qualité susceptible d'avoir un impact bénéfique sur le développement économique, socio-politique et culturel de la Côte d'Ivoire. • Classement des dossiers par ordre de mérite
	Séance d'audition	22 - 26 Novembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation orales par les porteurs de projets présélectionnés en présence de la Présidente du Conseil Scientifique et du Secrétaire Général.
	Conseil d'Administration	16 Décembre 2021 (Date à déterminer)	<ul style="list-style-type: none"> • Délibération définitive du Conseil d'Administration des projets retenus

	Proclamation des résultats	28 Décembre 2021	<ul style="list-style-type: none">• Cérémonie de proclamation des résultats• Affichages des résultats dans la presse, dans les Universités et Centres de Recherche, sur les sites web.
--	----------------------------	---------------------	---